

DEPARTEMENT DU RHONE

**MAIRIE
DE
POLLIONNAY
69290**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE**

N° 2026/229

Téléphone : 04-78-48-12-09
fax : 04-78-48-15-09

OBJET : Interdiction temporaire de stationnement parking du cimetière

Le Maire de la commune de Pollionnay,

*Vu les articles L.2211-1, L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 du Code général des collectivités territoriales,
Considérant qu'il faut sécuriser le parking du cimetière, en raison du risque de chute d'un arbre,*

ARRETE

Article 1 : *Le parking du cimetière est fermé au stationnement des véhicules en raison du risque de chute d'un arbre, à compter du 23 septembre 2026, jusqu'à nouvel ordre.*

Article 2 : Tous agents de la force publique, chargés chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'application du présent arrêté. *Les véhicules pourront être envoyés en fourrière (Garage de la Colline, à Thurins).*

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats du chantier et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Vaugneray.

Fait à Pollionnay, le 23 septembre 2026

*L'Adjoint à la Sécurité
Loïc BARBERAT*

